



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

Délibération n° 98-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

**Votants pour : 29**

**Votants contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

## Objet :

### VALIDATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE SPORTIF DENIS BAILLY

#### Exposé des motifs :

La Ville de Bernay a lancé une consultation concernant la réhabilitation du site sportif Denis Bailly. Les travaux concernent la construction d'un club house de rugby, de vestiaires de football et de ses VRD. La prestation est décomposée en 12 lots distincts.

Dans le respect du Code de la commande publique, une mise en concurrence sous la forme de procédure adaptée a été réalisée. L'avis d'appel public à concurrence a été déposé le 27 septembre 2024 pour une réponse le 25 octobre 2024. La Ville a reçu 24 offres, toutes recevables.

Les lots 2 et 4 ont été déclarés infructueux faute d'offre et ont été relancés selon une procédure dite sans publicité ni mise en concurrence.

A l'issue de l'analyse technique et financière des offres, ainsi que d'une phase de négociation et d'optimisation des offres, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider les offres ci-après :

Lot	Entreprise	Montant HT en €
1- Gros œuvre	Garnier	236 993,44
2- Charpente	Eiffage	36 676,00
3- Couverture bac acier	ENC CGB	52 997,75
4- Menuiseries extérieures	Julien Capart	76 350,35
5- ITE – enduit	Morin	58 000,00
6- Plâtreries – menuiseries intérieures	BTH	111 249,84
7- Carrelage faïence	GAMM	42 180,98
8- Peinture	Dolpierre	34 350,13
9- Electricité CFO/CFA	Duchesne	71 800,00
10- Plomberie	Lesecq	167 550,00
11- VRD	Négociation en cours	

12- Terrains sportifs	Sparfel	132 829,83
Total		1 020 978,32 €

Afin de permettre un commencement rapide des travaux sans avoir à revenir devant l'assemblée, il est sollicité des membres du Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites offre, ainsi que tout document s'y afférant, et notamment les avenants.

-----

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,  
Considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**DE VALIDER** les offres pour les travaux de réhabilitation du site sportif Denis Bailly comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT en €
13- Gros œuvre	Garnier	236 993,44
14- Charpente	Eiffage	36 676,00
15- Couverture bac acier	ENC CGB	52 997,75
16- Menuiseries extérieures	Julien Capart	76 350,35
17- ITE – enduit	Morin	58 000,00
18- Plâtreries – menuiseries intérieures	BTH	111 249,84
19- Carrelage faïence	GAMM	42 180,98
20- Peinture	Dolpierre	34 350,13
21- Electricité CFO/CFA	Duchesne	71 800,00
22- Plomberie	Lesecq	167 550,00
23- VRD	Négociation en cours	
24- Terrains sportifs	Sparfel	132 829,83
Total		1 020 978,32 €

**DE PERMETTRE** à Madame le Maire de signer les contrats et tous les documents y afférents, notamment les avenants

**DE DELEGUER** à Madame le Maire la signature des offres pour le lot 11 une fois la négociation terminée.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

